

PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ DE LA COMMUNE D'EVERE

Le Plan Communal de Mobilité de la Commune d'Evere (2004-2006) fait suite à toute une série d'investigations de notre bureau **agora** dans le cadre de la mobilité à evere, depuis 1997.

Le Plan Communal de Développement réalisé conjointement avec le BRAT (aspects urbanistiques et économiques) constitue le plan cadre général.

Le dossier de base du PCD a repris les éléments essentiels d'inventaire et de diagnostic, qui ont ensuite été développés dans le cadre du Plan Communal de Circulation et de Stationnement (PCCS)

Le PCCS a largement élargi le diagnostic, et établi de nombreuses propositions, qui ont aussi été intégrées dans le PCD projet de plan

Le PCCS a également défini plusieurs mesures, qui ont été détaillées dans des plans de mise en oeuvre subsidiaires :

- Le plan de stationnement ;
- Le plan directeur des zones 30, résidentielles et piétonnes ;
- Le Réseau Piéton Sécurisé Communal ;
- Le Plan de mise en oeuvre des SUL, mené par la commune d'Evere.

Le PCM procède à environ 5 ans d'intervalle à une actualisation du PCCS dans le cadre défini par la Région Bruxelles-Capitale, et reprend les acquis :

- Du diagnostic du PCCS ;
- Des plans subsidiaires issus du PCCS ;
- Des propositions déjà émises dans le PCCS et reprises au PCD.

Le PCM est devenu compte tenu des acquis antérieurs un document synthétique qui définit les enjeux et options retenues par la Commune d'Evere pour la période 2006-2015. C'est un document de référence pour tous les volets des déplacements, qui laisse place à des réflexions futures.

Les options détaillées de circulation ont ainsi été intégrées dans un processus de concertation avec la population, qui permet d'agir au fur et à mesure des besoins, sans dès à présent fixer tous les détails.

